

**MAIRIE  
DE  
CLAMART  
(HAUTS DE SEINE)**  
**CONSEIL MUNICIPAL**

**COMPTE RENDU ANALYTIQUE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 31 MARS 2021**

Par suite d'une convocation adressée le 25 mars 2021, les membres composant le Conseil municipal de CLAMART se sont réunis au gymnase du Petit Clamart, sis 56 rue de la Bourcillière, à 9h45 sous la présidence de Jean-Didier BERGER, Maire en exercice.

**ETAIENT PRESENTS** : M. BERGER Jean-Didier - Mme QUILLERY Christine - M. COSCAS Yves - M. KEHYAYAN Serge - Mme EL BAKALI Iman - M. RONCARI Patrice - Mme DONGER Sylvie - M. REYNAUD Anthony - Mme COUPEAU Marie-Laure - M. GUIMARD Jean-Patrick - Mme RIBEIRO Sally - M. LE GOT François - Mme DE LA TOUANNE Véronique - M. SERIE Yves - Mme CARUGE Françoise - M. BRUNEL Edouard - Mme MINASSIAN Jacqueline - Mme HUARD Colette - Mme BLANC Michelle - M. LAURANS Claude - M. BOUYER Maurice - M. LE ROUX Jean-Jacques - M. MILCOS Jean - M. CRESPI Pierre - Mme CHESNEAU Bénédikte - Mme DANDRE Sandrine - Mme VILLAVICENCIO Maria - Mme VAN DER WAREN Dominique - Mme GENTY Christine - Mme HARTEMANN Agnès - M. SAUNIER Philippe - M. DINCHER Didier - M. HUYNH David - M. ASTIC Stéphane - M. DEHOUCHE Stéphane - Mme DOS SANTOS Silvine.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

**ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR** :

Mme ADIL Rachel	à	M. COSCAS Yves
M. DESCHAMPS Benoît	à	Mme EL BAKALI Imam
M. DELROT Arnaud	à	M. MILCOS Jean
Mme POIRIER Frédérique	à	Mme HUARD Colette
M. CAUJOLLE Mathieu	à	M. GUIMARD Jean-Patrick
Mme AALLALI Samira	à	M. REYNAUD Anthony
M. CARRIVE Pierre	à	Mme HARTEMANN Agnès
Mme MANGEARD-BLOCH Nathalie	à	M. DINCHER Didier
Mme DUVOID Chantal	à	M. DEHOUCHE Stéphane

1/ Le Président a ouvert la séance et fait l'appel nominal.

**LE CONSEIL MUNICIPAL A :**

2/ **DÉSIGNÉ**, à l'unanimité, Mme Maria VILLAVICENCIO en qualité de secrétaire de séance, conformément à l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales.

3/ **APPROUVÉ**, à l'unanimité, le procès-verbal intégral de la séance du Conseil municipal 11 février 2021.

4/ **ÉTÉ INFORMÉ**, par le compte-rendu de Monsieur le Maire, des décisions et marchés publics qu'il a pris, à l'intersession, dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

5/ **ÉTÉ INFORMÉ** sur l'état annuel de l'ensemble des indemnités des élus siégeant au Conseil municipal, au titre de tout mandat et de toutes fonctions exercés en leur sein et au sein de tout syndicat.

**6/ convention d'habilitation informatique « structures » concernant la mise en ligne sur le site « monenfant.fr » de données relatives aux établissements et services référencés sur le site entre la Ville de Clamart et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine**

À l'unanimité,

- **APPROUVÉ** la convention d'habilitations informatiques « structures » entre la Ville de Clamart et la Caisse d'Allocations Familiales des Hauts-de-Seine concernant la mise en ligne sur le site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr) de données relatives aux établissements et services référencés sur ce site.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou sa représentante, Madame Christine QUILLERY, adjointe au Maire chargée de la petite enfance et de la santé, à signer les conventions habilitant les responsables de la Direction petite enfance et les responsables des relais assistantes maternelles à accéder à la mise à jour du site [www.monenfant.fr](http://www.monenfant.fr).

**7/ modalités de transfert des agents du service voirie à l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris**

À l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions du groupe *Clamart citoyenne*),

- **APPROUVÉ** les modalités de transfert des fonctionnaires territoriaux et agents territoriaux non titulaires du service voirie de la Ville de Clamart qui concourent en totalité à l'exercice de la compétence voirie, telles que décrites dans la fiche d'impact.
- **PRÉCISÉ** que ce transfert sera effectif au 1<sup>er</sup> avril 2021.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Yves COSCAS, adjoint au Maire chargé du logement, du personnel, du dialogue social, de la formation et des élections, à signer tout document relatif à ce dossier.

**8/ modification du tableau des emplois**

À l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions du groupe *Clamart citoyenne*),

- **MODIFIÉ** le tableau des emplois de la Ville de Clamart selon les modalités suivantes :

**Créations :**

**Filière administrative :**

- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, pour la Direction des ressources humaines, à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif principal de 2<sup>ème</sup> classe, catégorie C, pour la Direction générale adjointe enfance, famille et services à la population, à temps complet,
- la création d'un emploi d'adjoint administratif, catégorie C, pour la Direction générale adjointe enfance, famille et services à la population, à temps complet,

**Filière technique :**

- la création d'un emploi de technicien, catégorie B, pour la Direction technique DGA Pop, à temps complet,
- la création d'un emploi de technicien, catégorie B, pour le service des sports, à temps complet,
- la création d'un emploi de technicien, catégorie B, pour le service Sécurité bâtiments / hygiène communale / ISST (inspection santé sécurité au travail), à temps complet,
- la création de deux emplois d'adjoint technique territorial, catégorie C, pour la Direction de la sécurité et tranquillité publique, à temps non complet (14 heures 53 hebdomadaire),

#### Filière médico-sociale :

- la création d'un emploi d'agent spécialisé principal de 2<sup>ème</sup> classe des écoles maternelles, catégorie B, pour la Direction générale adjointe enfance, famille et services à la population, à temps complet,
- la création d'un emploi de médecin, absence de cadre d'emploi, pour le centre de santé, à temps non complet (11 heures hebdomadaire),

#### Suppressions :

#### Filière administrative :

- la suppression d'un emploi d'attaché, catégorie A, pour le service des sports, à temps complet,
- la suppression d'un emploi de rédacteur, catégorie B, pour la Direction de l'urbanisme et du logement, à temps complet,

#### Filière technique :

- la suppression d'un emploi d'ingénieur en chef, catégorie A, pour la Direction générale Ville durable, à temps complet,
  - la suppression d'un emploi d'adjoint technique territorial, catégorie C, pour la Direction générale adjointe enfance, famille et services à la population, à temps complet,
  - la suppression d'un agent de maîtrise principal, catégorie C, pour le service des sports, à temps complet,
  - la suppression d'un adjoint technique territorial, catégorie C, pour le service des sports, à temps complet.
- **PRÉCISÉ** que ces emplois pourront être occupés par des agents contractuels compte tenu des spécificités des missions, ou en cas d'absence des candidatures statutaires. Dans ce cas, les agents devront justifier des diplômes requis pour le concours ou de l'expérience nécessaire à l'exercice des missions et leurs rémunérations seront calculées, compte tenu de la nature des fonctions exercées, au maximum, sur l'indice terminal de la grille indiciaire du grade correspondant.
  - **INDIQUÉ** que les dépenses en résultant seront inscrites dans les exercices des budgets correspondants.

### **9/ communication du rapport annuel sur la formation des élus financée par la Commune**

- **PRIS ACTE** de la communication du tableau récapitulatif des actions de formation des élus financées par la Commune et de la tenue du débat annuel sur la formation des membres du Conseil municipal.

### **10/ convention de gestion relative à la médiathèque François Mitterrand, au théâtre Jean Arp et à la piscine de Clamart entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Ville de Clamart**

À l'unanimité,

- **APPROUVÉ** la convention de gestion de services relative à la médiathèque François Mitterrand, au théâtre Jean Arp et à la piscine de Clamart entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris et la Commune de Clamart.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Serge KEHYAYAN, adjoint au Maire chargé des bâtiments communaux et de la maîtrise d'ouvrage, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes, et notamment les éventuels avenants.

### **11/ abrogation de la délibération n°161115 du 24 novembre 2016 portant sur la tarification des séjours et approbation de l'instauration de la grille tarifaire relative à la participation financière de la Ville de Clamart aux séjours organisés par la Direction éducation jeunesse**

À l'unanimité,

- **ABROGÉ** la délibération n°161115 portant sur la révision de la grille tarifaire relative à la participation des familles aux séjours destinés à l'Enfance et à la Jeunesse.
- **APPROUVÉ** les nouvelles grilles de participation ci-après entendues par jour et par enfant en fonction du quotient familial :

Prise en charge financière par la Ville par jour et par enfant :

Tranche QF	Séjour inférieur à 80 € par jour et par enfant	Séjour entre 80 et 100 € par jour et par enfant	Séjour entre 100 et 120 € par jour et par enfant	Séjour supérieur à 120 € par jour et par enfant
A	57 €	66 €	84 €	96 €
B	54 €	52 €	79 €	76 €
C	48 €	58 €	74 €	84 €
D	45 €	53 €	68 €	77 €
E	42 €	49 €	62 €	71 €
F	35 €	40 €	52 €	58 €
G	34 €	39 €	51 €	57 €
H	30 €	35 €	45 €	51 €
I	26 €	31 €	39 €	45 €
J	23 €	27 €	34 €	39 €
K	19 €	22 €	28 €	32 €
L (et non Clamartois)	14 €	18 €	21 €	26 €

**12/ grille de participation financière forfaitaire de la Ville de Clamart pour deux classes de découverte sans nuitée organisées par les écoles au cours de l'année scolaire 2020-2021**

À l'unanimité,

- **APPROUVÉ** la mise en place d'une grille de participation financière forfaitaire de la Ville de Clamart pour deux classes de découverte sans nuitée organisées par les écoles au cours de l'année scolaire 2020-2021 en fonction du quotient familial :

Ecole	Thématique	Niveau	Nb de classes	Nb d'enfants	Nb de jours	Destination
Elémentaire La Fontaine	Classe culturelle Danse	CE1-CE2	2	53	1,5	Vélizy
Elémentaire Moulin de Pierre	Classe culturelle Lieux de mémoire	CM2	2	56	4	Paris, Suresnes

Participation forfaitaire de la Ville de Clamart par jour et par enfant :

Quotient Familial	A	B	C	D	E	F	G	H	I	J	K	L/sans
Participation par jour et par enfant	14,97€		13,40€		12,61€		11,03€		9,46€		7,09€	

### 13/ octroi d'une subvention dans le cadre des bourses aux projets ouvertes aux jeunes Clamartois âgés de 15 à 25 ans pour le période 2020-2021

À l'unanimité,

- **DÉCIDÉ** le versement d'une subvention, dans le cadre du dispositif « Bourse aux projets » pour le projet « Sophrologie et solidarité » d'un montant de 1000 € (100% de la somme versée en une fois) porté par Madame Manuella TRAN BINH NHUT en formation de sophrologie à l'institut de sophrologie Aliotta de Paris.
- **DIT** que la subvention sera versée sur le compte du porteur de projet mais qu'il sera possible de prendre en charge directement une facture liée au projet mentionné supra.
- **PRÉCISÉ** que les crédits sont inscrits au budget de l'exercice en cours.

### 14/ comptes de gestion 2020 de la Commune et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office du tourisme et des parcs de stationnement

À l'unanimité,

- **APPROUVÉ**, sans observation ni réserve, les résultats, article par article, des comptes de gestion pour l'exercice 2020 de la Commune de Clamart et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office du tourisme et des parcs de stationnement présentés par Madame la Trésorière principale.

### 15/ comptes administratifs 2020 de la Commune et des services annexes de la restauration municipale, de l'Office du tourisme et des parcs de stationnement

À l'unanimité,

- **ÉLU** Madame Christine QUILLERY, Présidente de la séance du Conseil municipal pour l'examen du compte administratif 2020 de la Commune et des services annexes de la restauration municipale, de l'Office du tourisme et des parcs de stationnement, conformément à l'article L.2121-14 du Code général des collectivités territoriales.

À l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions du groupe *Clamart citoyenne* et sans que Monsieur le Maire ne prenne part au vote),

- **APPROUVÉ** :
  - le compte administratif 2020 de la Ville - budget principal,
  - le compte administratif 2020 du budget annexe de la restauration municipale,
  - le compte administratif 2020 du budget annexe de l'Office du tourisme,
  - le compte administratif 2020 du budget annexe des parcs de stationnement.
- **CONSTATÉ** la concordance du compte entre les résultats figurant dans le compte administratif et ceux résultant des comptes de gestion du comptable de la Commune pour les quatre budgets présentés.
- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs du budget principal de la Ville tels que définis ci-après :
  - résultat de clôture - section d'investissement : 13 172 094,54 € (excédent),
  - résultat de clôture - section de fonctionnement : 8 296 522,16 € (excédent) et 8 378 378,26 € (excédent) en intégrant le résultat de clôture de la Caisse des écoles.

Le résultat de clôture global s'établit donc à 21 468 616,70 € (excédent) et 21 550 472,80 € (excédent) en intégrant le résultat de la Caisse des écoles.
- **ARRÊTÉ** le résultat définitif du budget annexe de la restauration municipale tel que défini ci-après :
  - résultat de clôture section de fonctionnement : 0,00 €.
- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs du budget annexe de l'Office du tourisme tels que définis ci-après :
  - résultat de clôture - section d'investissement : 752,57 € (excédent),

- résultat de clôture - section de fonctionnement : 34 186,37 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à 34 938,94 € (excédent).

- **ARRÊTÉ** les résultats définitifs du budget annexe des parcs de stationnement tels que définis ci-après :
  - résultat de clôture - section d'investissement : 2 469 523,46 € (excédent),
  - résultat de clôture - section de fonctionnement : 376 207,74 € (excédent).

Le résultat de clôture global s'établit donc à 2 845 731,20 € (excédent).

## 16/ affectation des résultats 2020 du budget principal de la Commune et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office du tourisme et des parcs de stationnement

À l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions du groupe *Clamart citoyenne*),

- **AFFECTÉ** les résultats 2020 du budget principal de la Commune et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office du tourisme et des parcs de stationnement de la façon suivante :

### Budget principal de la Ville :

- 0 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 13 172 094,54 € sont reportés au compte 001 - recettes de la section d'investissement.
- 8 378 378,26 € sont reportés au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement.

Budget annexe de la restauration municipale : le résultat de la section de fonctionnement étant nul, il n'y a pas lieu de procéder à une quelconque affectation.

### Budget annexe de l'Office du tourisme :

- 752,57 € sont reportés au compte 001 de la section d'investissement en recettes.
- 34 186,37 € sont reportés au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement.

### Budget annexe des parcs de stationnement :

- 217 000 € sont affectés au compte 1068 de la section d'investissement.
- 159 207,74 € sont reportés au compte 002 - recettes de la section de fonctionnement.
- 2 469 523,46 € sont reportés au compte 001 - recettes de la section d'investissement

## 17/ modification d'autorisations de programme / crédits de paiement (AP/CP)

À la majorité (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **DÉCIDÉ** de modifier et d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement n°20170001 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2021 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170001 - ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Autorisation de programme	10 589 965,00	725 310,33	1 938 210,98	2 220 979,39	5 705 464,30	-
Autorisation de programme modifiée	10 589 965,00	725 310,33	1 938 210,98	2 220 979,39	3 862 315,24	1 843 149,06
<b>VARIATION</b>	-	-	-	-	- 1 843 149,06	1 843 149,06

- **AUTORISÉ** le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021.
- **PRÉCISÉ** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170001	ECOLE MATERNELLE DES ROCHERS	Subvention Département	1 250 000,00
		Emprunt et ressources propres	7 602 787,14
		FCTVA	1 737 177,86
		<b>TOTAL</b>	<b>10 589 965,00</b>

- **DÉCIDÉ** de modifier et d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement n°20170003 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2021 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170003 - TRANQUILITE SECURITE ET VIDEO URBAINE	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Autorisation de programme	4 460 000,00	765 782,78	992 232,56	1 507 502,14	1 000 000,52	194 482,00
Autorisation de programme modifiée	4 460 000,00	765 782,78	992 232,56	1 507 502,14	370 711,35	823 771,17
<b>VARIATION</b>	-	-	-	-	- 629 289,17	629 289,17

- **AUTORISÉ** le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021.
- **PRÉCISÉ** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170003	TRANQUILITE SECURITE ET VIDEO URBAINE	Autres (Etat, CD92, Région)	788 379,00
		Emprunt et ressources propres	2 940 002,60
		FCTVA	731 618,40
		<b>TOTAL</b>	<b>4 460 000,00</b>

- **DÉCIDÉ** de modifier et d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement n°20170005 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2021 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170005 – GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Autorisation de programme	15 210 000,00	213 687,17	1 060 420,09	9 624 431,83	4 311 460,91	-
Autorisation de programme modifiée	15 210 000,00	213 687,17	1 060 420,09	9 624 431,83	3 137 418,17	1 174 042,74
<b>VARIATION</b>	-	-	-	-	- 1 174 042,74	1 174 042,74

- **AUTORISÉ** le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021.
- **PRÉCISÉ** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170005	GROUPE SCOLAIRE PLAINE SUD	Emprunt et ressources propres	3 474 951,60
		FCTVA	2 495 048,40
		PUP	9 240 000,00
		<b>TOTAL</b>	<b>15 210 000,00</b>

- **DÉCIDÉ** de modifier et d'ouvrir l'autorisation de programme et crédits de paiement n°20170006 pour le budget primitif du budget principal de la Ville pour l'année 2021 telle qu'indiquée dans le tableau ci-dessous :

AP n°20170006 - MARCHÉ DU TROSY	Montant de l'AP	Crédits de paiement 2017	Crédits de paiement 2018	Crédits de paiement 2019	Crédits de paiement 2020	Crédits de paiement 2021
Autorisation de programme	27 125 000,06	335 425,69	3 888 886,37	6 985 932,88	15 914 755,12	-
Autorisation de programme modifiée	27 525 000,06	335 425,69	3 888 886,37	6 985 932,88	11 477 528,17	4 837 226,95
<b>VARIATION</b>	<b>400 000,00</b>	-	-	-	- 4 437 226,95	4 837 226,95

- **AUTORISÉ** le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux crédits de paiement 2021.
- **PRÉCISÉ** que les recettes prévues pour ces opérations sont établies comme suit :

N° de l'AP	Libellé	Financements	
20170006	MARCHÉ DU TROSY	Subvention Département	4 000 000,00
		Emprunt et ressources propres	19 009 799,05
		FCTVA	4 515 201,01
		<b>TOTAL</b>	<b>27 525 000,06</b>

**18/ budget primitif principal de la Commune et des budgets annexes de la restauration municipale, de l'Office du tourisme et des parcs de stationnement pour l'année 2021**

Budget primitif 2021 de la Commune

À la majorité, chapitre par chapitre (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*, sauf pour le chapitre OP 57 « Reconstruction complexe Hunebelle » : 34 voix pour, 11 voix contre des groupes *Clamart citoyenne* et *Démocrates Clamartois*),

- **ADOPTE** le budget principal de la Ville pour l'année 2021 comme suit :

<b>DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total</b>
011 - Charges à caractère générales	13 880 077,00	-	13 880 077,00
012 - Charges de personnel	41 299 069,00	-	41 299 069,00
014 - Atténuation de produit (FPIC)	860 000,00	-	860 000,00
65 - Autres charges de gestion courante	19 061 595,00	-	19 061 595,00
66 - Charges financières	2 240 000,00	-	2 240 000,00
67 - charges exceptionnelles	694 165,00	-	694 165,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 400 000,00	-	4 400 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>82 434 906,00</b>	<b>-</b>	<b>82 434 906,00</b>

<b>RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total</b>
013 - Atténuation de charges	300 000,00	-	300 000,00
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	9 060 654,00	-	9 060 654,00
73 - Impôt et taxes	53 418 003,00	-	53 418 003,00
74 - Dotations et subventions	10 561 252,00	-	10 561 252,00
75 - Autres produits de gestion courante	785 158,00	-	785 158,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	160 000,00	-	160 000,00
002 - Excédent de fonctionnement reporté	8 378 378,26	-	8 378 378,26
<b>TOTAL</b>	<b>82 663 445,26</b>	<b>-</b>	<b>82 663 445,26</b>

<b>DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total</b>
20 - immobilisations incorporelles	1 832 778,00	1 395 616,61	3 228 394,61
204 - subventions d'équipement versées	4 396 627,00	95 340,53	4 491 967,53
21 - Immobilisations corporelles	12 239 569,00	4 462 511,24	16 702 080,24
23 - Immobilisations en cours	6 799 476,25	1 354 153,41	8 153 629,66
26 - Participations	-	450 000,00	450 000,00
27 - autres immobilisations financières	3 770 000,00	-	3 770 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 815 000,00	-	7 815 000,00
45 - Opérations pour le compte de tiers	50 000,00	-	50 000,00
20170001 - Ecole maternelle des Rochers (AP-CP)	1 843 149,06	-	1 843 149,06
20170003 - Tranquillité, Sécurité et Vidéo Urbaine (AP-CP)	823 771,17	-	823 771,17
20170005 - Groupe scolaire Plaine Sud	1 174 042,74	-	1 174 042,74
20170006 - Marché du Trosy	4 837 226,95	-	4 837 226,95
OP 44 - Parc paysager Picardie	-	973,29	973,29
OP 46 - Reconstruction du Campus Trivaux Garenne	-	835,84	835,84
OP 47 - Réaménagement du stade de la Plaine	-	15 994,87	15 994,87
OP 57 - Reconstruction complexe Hunebelle	5 818 600,00	2 291 640,54	8 110 240,54
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	160 000,00	-	160 000,00
041 - Opération patrimoniales	1 500 000,00	-	1 500 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>53 060 240,17</b>	<b>10 067 066,33</b>	<b>63 127 306,50</b>

<b>RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Chapitres</b>	<b>Montant</b>	<b>Restes à réaliser</b>	<b>Total</b>
13 - Subventions d'investissement	13 940 817,00	92 831,48	14 033 648,48
16 - Emprunts et dettes assimilées	7 900 000,00	7 000 000,00	14 900 000,00
10 - Dotations, fonds et réserves	8 000 000,00	-	8 000 000,00
27 - autres immobilisations financières	3 330 000,00	-	3 330 000,00
45 - Travaux effectués pour le compte de tiers	50 000,00	-	50 000,00
024 - Cessions d'immobilisations	3 720 000,00	-	3 720 000,00
165 - Dépôts et cautionnement reçus	20 000,00	1 563,48	21 563,48
040 - Opération d'ordre de transfert entre section	4 400 000,00	-	4 400 000,00
041 - Opération patrimoniales	1 500 000,00	-	1 500 000,00
001 - Résultat reporté	13 172 094,54	-	13 172 094,54
<b>TOTAL</b>	<b>56 032 911,54</b>	<b>7 094 394,96</b>	<b>63 127 306,50</b>



### Budget annexe de la restauration municipale

À la majorité, chapitre par chapitre (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **ADOPTE** le budget annexe de la restauration municipale pour l'exercice 2021 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	MONTANT	RAR	TOTAL
011 - charges à caractère générales	82 650,00	-	82 650,00
012 - Charges de personnel	107 000,00	-	107 000,00
65 - autres charges de gestion courante	500,00	-	500,00
67 - charges exceptionnelles	750,00	-	750,00
<b>TOTAL</b>	<b>190 900,00</b>	<b>-</b>	<b>190 900,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL
70 - Produits des services et du domaine	60 000,00	-	60 000,00
74 - Dotations et subventions	10 400,00	-	10 400,00
75 - Autres produits de gestion courante	120 500,00	-	120 500,00
<b>TOTAL</b>	<b>190 900,00</b>	<b>-</b>	<b>190 900,00</b>

### Budget annexe de l'Office du tourisme

À la majorité, chapitre par chapitre (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **ADOPTE** le budget annexe de l'Office du tourisme pour l'exercice 2021 comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL
011 - Charges à caractère générales	76 356,00	-	76 356,00
012 - Charges de personnel	47 500,00	-	47 500,00
014 - Atténuation de produit	17 500,00	-	17 500,00
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	-	1 000,00
042 - Opération d'ordre de transfert entre section	-	-	-
<b>TOTAL</b>	<b>142 356,00</b>	<b>-</b>	<b>142 356,00</b>

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL
70 - Produits des services et du domaine	10 000,00	-	10 000,00
73 - Impôt et taxes	68 169,63	-	68 169,63
75 - Autres produits de gestion courantes	30 000,00	-	30 000,00
002 - Résultat reporté	34 186,37	-	34 186,37
<b>TOTAL</b>	<b>142 356,00</b>	<b>-</b>	<b>142 356,00</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL
21 - immobilisations corporelles	752,57	-	752,57
<b>TOTAL</b>	<b>752,57</b>	<b>-</b>	<b>752,57</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRES	MONTANTS	RAR	TOTAL
001 - Résultat reporté	752,77	-	752,77
<b>TOTAL</b>	<b>752,77</b>	<b>-</b>	<b>752,77</b>

### Budget annexe des parcs de stationnement

À la majorité, chapitre par chapitre (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **ADOPTE** le budget annexe des parcs de stationnement pour l'exercice 2021 comme suit :

DEPENSES D'EXPLOITATION			
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total
011 - Charges à caractère générales	375 582,74	-	375 582,74
012 - Charges de personnel	240 000,00	-	240 000,00
66 - Charges financières	115 000,00	-	115 000,00
67 - Charges exceptionnelles	35 000,00	-	35 000,00
042 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 000,00	-	12 000,00
023 - Virement à la section d'investissement	253 000,00	-	253 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 030 582,74</b>	<b>-</b>	<b>1 030 582,74</b>

RECETTES D'EXPLOITATION			
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	409 710,00	-	409 710,00
77 - Produits exceptionnels	461 665,00	-	461 665,00
002 - Excédent d'exploitation reporté	159 207,74	-	159 207,74
<b>TOTAL</b>	<b>1 030 582,74</b>	<b>-</b>	<b>1 030 582,74</b>

DEPENSES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total
20 - Immobilisations incorporelles	30 000,00	4 206,66	34 206,66
21 - Immobilisations corporelles	232 770,00	2 250 396,58	2 483 166,58
23 - Immobilisations en cours	720 000,00	23 777,96	743 777,96
16 - Emprunts et dettes assimilées	410 372,26	-	410 372,26
041 - Opération patrimoniales	2 000 000,00	-	2 000 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>3 393 142,26</b>	<b>2 278 381,20</b>	<b>5 671 523,46</b>

RECETTES D'INVESTISSEMENT			
Chapitres	Montant	Restes à réaliser	Total
106 - Réserves	217 000,00	-	217 000,00
13 - Subventions d'investissement reçues	720 000,00	-	720 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	-	-	-
001 - Résultat reporté	2 469 523,46	-	2 469 523,46
040 - Opérations d'ordre de transfert entre section	12 000,00	-	12 000,00
041 - Opération patrimoniales	2 000 000,00	-	2 000 000,00
021 - Virement de la section de fonctionnement	253 000,00	-	253 000,00
<b>TOTAL</b>	<b>5 671 523,46</b>	<b>-</b>	<b>5 671 523,46</b>

## 19/ taux d'imposition 2021

À l'unanimité,

- **VOTÉ** les taux de taxe pour l'année 2021 comme suit :

	Taux 2020 rappel *	Taux 2021 votés	Variation
<b>Taxe foncière sur les propriétés bâties</b>	22,98 %	<b>22,98 %</b>	0,00%
<b>Taxe foncière sur les propriétés non - bâties</b>	16,78 %	<b>16,78%</b>	0,00%

\* pour la taxe foncière sur les propriétés bâties, le taux rappelé pour 2020 correspond à l'addition des taux de taxe foncière sur les propriétés bâties de la Ville de Clamart et du Département des Hauts de seine

## 20/ instauration d'une exonération partielle à 40% sur les deux premières années de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles neufs d'habitation

À l'unanimité,

- **INSTAURÉ** une exonération partielle de 40 % pendant les deux premières années suivant la livraison du bien de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour les immeubles neufs d'habitation.
- **PRÉCISÉ** que cette exonération de 40 % s'appliquera à partir de l'année 2022.

## 21/ octroi d'une subvention d'équipement de 720 000 euros au budget annexe des parcs de stationnement pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un parc de quarante places de stationnement

À l'unanimité des suffrages exprimés (7 abstentions du groupe *Clamart citoyen*),

- **APPROUVÉ** l'octroi d'une subvention d'équipement de 720 000 euros au budget annexe des parcs de stationnement pour l'acquisition en vente en l'état futur d'achèvement (VEFA) d'un parc de quarante places de stationnement.
- **PRÉCISÉ** que pour l'exercice en cours, les crédits sont prévus au budget principal de la Ville et au budget annexe des parcs de stationnement.

**22/ désaffectation et du déclassement du domaine public de deux (2) terrains communaux, sis 173 bis avenue Marguerite Renaudin, cadastrés section J 483, d'une surface d'environ 49 m<sup>2</sup> et J 485 d'une surface d'environ 84 m<sup>2</sup>**

À la majorité (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **CONSTATÉ** la désaffectation du service public des parcelles à détacher d'une parcelle de plus grande importance aujourd'hui cadastrées J numéro 483 pour une surface d'environ 49 m<sup>2</sup> et J numéro 485 pour une surface d'environ 84 m<sup>2</sup>.
- **APPROUVÉ** leur déclassement du domaine public en vue de leur incorporation dans le domaine privé de la Commune en vue de la cession de cette emprise foncière.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la protection du patrimoine architectural et historique, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents au déclassement pour le compte de la Commune.

**23/ cession de deux (2) parcelles, cadastrées section J 483 et 485 d'une superficie totale d'environ 133 m<sup>2</sup>, sises 173 bis avenue Marguerite Renaudin, à un riverain**

À la majorité (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à céder deux (2) parcelles d'une surface totale d'environ 133 m<sup>2</sup>, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, à Monsieur et Madame GAJDOS au prix de 149 000 €.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la protection du patrimoine architectural et historique, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents à cette vente, et notamment procéder à la signature de toute promesse de vente puis de l'acte définitif, ainsi qu'à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme.

**24/ désaffectation et du déclassement du domaine public de cinq (5) parcelles, cadastrées section J 111, 328, 503, 517 et 565, de superficies respectives d'environ 334 m<sup>2</sup>, 301 m<sup>2</sup>, 113 m<sup>2</sup>, 163 m<sup>2</sup> et 36 m<sup>2</sup>, sises 167 avenue Marguerite Renaudin**

À la majorité (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **CONSTATÉ** la désaffectation du service public de cinq (5) parcelles à détacher d'une parcelle de plus grande importance aujourd'hui cadastrées section J 111, 328, 503, 517 et 565, de superficies respectives d'environ 334 m<sup>2</sup>, 301 m<sup>2</sup>, 113 m<sup>2</sup>, 163 m<sup>2</sup> et 36 m<sup>2</sup>.
- **APPROUVÉ** leur déclassement du domaine public en vue de leur incorporation dans le domaine privé de la Commune en vue de la cession de cette emprise foncière.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la protection du patrimoine architectural et historique, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents au déclassement pour le compte de la Commune.

**25/ cession de cinq (5) parcelles, cadastrées section J 111, 328, 503, 517 et 565, de superficies respectives d'environ 334 m<sup>2</sup>, 301 m<sup>2</sup>, 113 m<sup>2</sup>, 163 m<sup>2</sup> et 36 m<sup>2</sup>, sises 167 avenue Marguerite Renaudin, à un riverain**

À la majorité (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire à céder cinq (5) parcelles d'une surface totale d'environ 947 m<sup>2</sup>, à détacher d'une parcelle de plus grande importance, à Monsieur et Madame PANETTA au prix de 708 000 €, moins le coût de la dépollution estimé à 29 094 €TTC, soit un total de 673 500€.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la protection du patrimoine architectural et historique, à signer, pour le compte de la Commune, tous les actes et formalités administratives afférents à cette vente, et notamment procéder à la signature de toute promesse de vente puis de l'acte définitif, ainsi qu'à déposer toute demande d'autorisation d'urbanisme.

## **26/ modification des statuts de la société SPL Vallée Sud Aménagement**

À la majorité (34 voix pour, 11 voix contre des groupes *Clamart citoyenne* et *Démocrates clamartois*),

- **APPROUVÉ** le projet des statuts modifiés de la société (afin de faire évoluer l'âge limite des administrateurs et du Président du Conseil d'administration ; ainsi, la limite d'âge des représentants des collectivités territoriales et du Président du Conseil d'administration est portée à 80 ans).
- **AUTORISÉ** le représentant de la Ville de Clamart aux assemblées générales de la SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT à porter un vote favorable aux modifications statutaires lors de la prochaine assemblée générale extraordinaire de la SPL VALLEE SUD AMENAGEMENT.

## **27/ convention de projet urbain partenarial (PUP) dans le cadre de la demande de permis d'aménager déposée par la société SPLA PANORAMA Vallée Sud - Grand Paris pour l'opération d'aménagement « Le Nôtre » à Clamart entre la Ville de Clamart, le Territoire Vallée Sud - Grand Paris et la société SPL Vallée Sud Aménagement**

À la majorité (38 voix pour, 7 voix contre du groupe *Clamart citoyenne*),

- **APPROUVÉ** les termes de la convention de projet urbain partenarial (PUP) à conclure entre l'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris, la Ville de Clamart et la société SPLA PANORAMA Vallée Sud - Grand Paris, désormais dénommée Vallée Sud Aménagement (VSA) dans le cadre de la demande de permis d'aménager déposée par ladite société pour l'opération d'aménagement « Le Nôtre », à Clamart.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur Jean-Patrick GUIMARD, adjoint au Maire chargé de l'urbanisme et de la protection du patrimoine architectural et historique, à signer ladite convention ainsi que les éventuels avenants et tous les actes afférents.

## **28/ bilan des acquisitions et cessions immobilières de la Commune en 2020**

À l'unanimité,

- **ADOPTÉ** la liste ci-après des acquisitions et des cessions réalisées par la Commune sur son territoire au cours de l'année 2020 :

## ACQUISITIONS 2020

<b>date de l'acte</b>	<b>désignation</b>	<b>adresse</b>	<b>prix</b>	<b>vendeur</b>	<b>date délibération/ décision directe</b>	<b>objet</b>
24/02/2020	acquisition en VEFA	46 route du Pavé Blanc	1 704 174,84€	Clamart Habitat	délibération Conseil municipal du 29/11/2019	crèche municipale de 32 berceaux
17/06/2020	acquisition d'un immeuble et ses garages	38 rue Léon Cambillard	500 000€	GIRON Alexandra Anna	décision de préemption du 20/09/2017	préemption en vue de logements locatifs sociaux
10/12/2020	acquisition du parking public de la ZAC Panorama	17, 33 & 35 avenue du Général de Gaulle	4 704 000 €	SPLA PANORAMA	délibération Conseil Municipal du 09/12/2020	parking public

## CESSIONS 2020

<b>date de l'acte</b>	<b>désignation</b>	<b>adresse</b>	<b>prix</b>	<b>acquéreur</b>	<b>date délibération décision directe</b>	<b>objet</b>
06/10/2020	un pavillon	84 avenue Victor Hugo	430 000 €	Jérémie Pascal	délibération Conseil municipal du 05/11/2019	investissement
07/12/2020	un immeuble d'habitation de huit appartements et ses garages	38 rue Léon Cambillard	566 800 €	Clamart Habitat	délibération Conseil municipal du 15/07/2020	logements sociaux
14/12/2020	un immeuble comprenant un logement et deux commerces	8 rue Paul Vaillant Couturier	1 200 000 €	Vallée Sud Développement	délibération Conseil municipal du 05/10/2020	un immeuble de neuf logements et un commerce
14/12/2020	anciennes serres municipales	18 rue Emilienne	1 440 000 €	Vallée Sud Développement	délibération Conseil municipal du 05/10/2020	projet de construction de 4 maisons individuelles
14/02/2020	réserve foncière Renaudin	36 rue des Garrements 161 avenue Marguerite Renaudin	150 000 €	M. et Mme Buet	délibération Conseil municipal du 12/06/2020	agrandissement du jardin
23/12/2020	réserve foncière Renaudin	allée Beau Soleil	108 000 €	M. et Mme Bouillon	délibération Conseil municipal du 05/10/2020	agrandissement du jardin
23/12/2020	réserve foncière Renaudin	44 rue des Garrements	176 000 €	M. et Mme Blin	délibération Conseil municipal du 05/10/2020	agrandissement du jardin
30/12/2020	réserve foncière Renaudin	167 avenue Marguerite Renaudin	298 000 €	M. et Mme Panetta	délibération Conseil municipal du 05/10/2020	agrandissement du jardin

## 29/ octroi de subventions sur projet à différentes associations (les Amis du Clos de Clamart, les Restaurants du Cœur, le Cabaret d'ici et d'ailleurs, le Lavoir céramique)

À l'unanimité (les conseillers municipaux membres de l'une de ces associations étant réputés ne pas avoir pris part au vote,

- **APPROUVÉ** l'attribution d'une subvention sur projet :
  - à l'association les Amis du Clos de Clamart pour un montant de 2 224,96 € ;
  - à l'association les Restaurants du Cœur pour un montant de 3 947,40 € ;
  - à l'association le Cabaret d'ici et d'ailleurs pour un montant de 1 000 € ;
  - à l'association le Lavoir Céramique pour un montant de 3 000 €.

## 30/ octroi des subventions municipales aux associations pour l'année 2021

À la majorité des suffrages exprimés (7 abstentions du groupe *Clamart citoyenne*, les conseillers municipaux membres de l'une de ces associations étant réputés ne pas avoir pris part au vote),

- **APPROUVÉ** l'attribution des subventions municipales aux associations pour l'année 2021, comme suit :

Associations	Montants subventions 2021
<b>SPORTS</b>	
ABAC Badminton Châtillon	1 000
CSMC Athlétisme	32 100
Clamart Basket	42 400
CCR92 (Course à pied)	7 700
CSMC Cyclisme	39 000
CSME (Montagne Escalade)	17 400
Club d'Escrime de Clamart	35 100
CSMC Football	111 600
Clamart Gymnastique	155 400
CSMC Gym volontaire	2 600
Clamart Handball	36 800
CSMC Judo	39 900
ERCC Modèles réduits	500
CSMC Natation	106 700
Clamart Pétanque	1 000
Clamart Rugby 92	123 200
ACTKD (Tae Kwon Do)	12 800
Tennis Club de Clamart	28 700
CSMC Tennis de Table	40 300
CVB92 (Volley)	170 000
CSMC Volley	82 100
Nihon Tai Jitsu	1 200
<b>TOTAL SPORTS</b>	<b>1 087 500</b>
<b>CULTURE</b>	
ALM Aventure en musique	600
Amis de Tsuica	2 300
APEAC (Association des Parents du Conservatoire)	1 000
ATA Théâtre	600
Chorale les Brières	800
Clam'art chorale	300
Délect'Yves	500
Espace St Jo	2 500
Harmonie de Clamart	19 600
Just Dance	500
Le Lavoir	7 000
Lire et Faire lire Dans les Hauts de Seine	375
MC Big Band	1 000
Poly-Song (Chorale A tout cœur)	800
SBAC	6 000
<b>TOTAL CULTURE</b>	<b>43 875</b>
<b>PREVENTION</b>	
NOUVELLES VOIES	1000
<b>TOTAL PREVENTION</b>	<b>1 000</b>
<b>COMMERCE</b>	
UCMEMC	39 000
CCA	3 500
Asso des C du CCHC	3 500
<b>TOTAL COMMERCE</b>	<b>46 000</b>

VIE ASSOCIATIVE	
Comité d'union des anciens combattants et des victimes de guerre	1 000
FNACA	200
Souvenir Français	200
Union Nationale des combattants	100
UNP 92 SUD	120
<b>Total anciens combattants</b>	<b>1 620</b>
Association sportive collège des petits ponts	305
Association sportive collège Alain Fournier	305
Entraide scolaire amicale	400
Foyer socio éducatif collège des Petits Ponts	500
La Fraternité	1 650
La Prévention routière	350
La Protection civile	2 300
Scouts et guides de France	3 500
<b>Total Education/prévention</b>	<b>9 310</b>
Truffe sans toit	1 000
La bergerie en ville	26 000
Société Régionale d'Horticulture	800
Les Amis du Clos de Clamart	2 200
<b>Total Environnement/Emploi/Insertion</b>	<b>30 000</b>
AGF	900
ARPE	10 000
CIDFF	19 000
Croix rouge	2 200
Les petits frères des pauvres	1 800
Les restos du cœur	9 250
Le secours catholique	1 400
SEL	1 400
STELA Maison de retraite Ste Emilie	1 512
Solidarité et loisirs de Clamart	12 800
<b>Total Famille/Solidarité/Associations caritatives</b>	<b>60 262</b>
APF	305
France ALZHEIMER	1 500
Les papillons blancs	2 500
SAIS 92	300
UNAFAM	300
Valentin Hauy	200
VMEH	150
<b>Total Handicap/Santé</b>	<b>5 255</b>
Association des parents de l'école TREBOTZASSERE	600
Jeunesse Arménienne de France (JAF)	700
Groupe Tiers Monde CLAMART	700
Solidarité protestante France Arménie	1 500
<b>Total Jumelage/Solidarité internationale</b>	<b>3 500</b>
Amicale philatélique	150
Clamart accueil	780
Clamart reliure	500
Club amitié et culture	2 100
Club d'activités féminines de Clamart	800
Club géologique	2 000
Les Amis de Clamart	700
Le cavalier rouge	1 000
<b>Total Loisirs</b>	<b>8 030</b>
<b>TOTAL VIE ASSOCIATIVE</b>	<b>117 977</b>
D.R.H	
Association des territoriaux de Clamart (CLAMASSTER)	20 000
<b>Total DRH</b>	<b>20 000</b>
PETITE ENFANCE	
AMPE	1100
COCCINELLES	61800
PILOTIN	63860
PIOU PIOU	61800
<b>Total Petite Enfance</b>	<b>188 560</b>
<b>TOTAL SUBVENTIONS FONCTIONNEMENT</b>	<b>1 504 912</b>

- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, à procéder au versement des subventions, déductions faites des avances votées par délibération du 9 décembre 2020.

### 31/ conventions d'objectifs entre la Ville de Clamart et quarante-trois (43) associations sportives

À l'unanimité,

- **APPROUVÉ** les termes des conventions d'objectifs entre la Ville de Clamart et les quarante-trois (43) associations sportives suivantes : association clamartoise de l'art martial Aïkido, Club sportif municipal de Clamart Athlétisme, association de Badminton de Châtillon, Clamart Basket Club, Baseball Softball Clamart Suricates, Billard Club de la Garenne à Clamart, Clamart Boxing, Chakuitai Team, Cheer Unit Clamart, Clamart Course sur route 92, Club sportif municipal de Clamart Cyclisme, Clamart Cyclotourisme, Electric Racing Club Clamartois, Club des Sports de Montagne Escalade de Clamart, Club d'Escrime de Clamart, Club sportif municipal de Clamart Football, Clamart Gym.92, Gym Loisirs Bien-Etre de Clamart, Club sportif municipal de Clamart Gymnastique Volontaire, Clamart Golf, Club sportif municipal de Clamart Handball, J'Peupa G Piscine, Club sportif municipal de Clamart Judo, Association Mei Hua Zhuang, Club sportif municipal de Clamart Natation 92, Office Municipal des sports de Clamart, Centre Fédéral de Plongée Le Nautile, Association de Nihon Tai Jitsu de Clamart, Clamart Pétanque, association Moudingo André Club Quan Khi Dao, Les princes d'Ovalie, Clamart Rugby 92, Clamart Sarbacane, association OGSFC Karaté,—Association clamartoise de Tae Kwon Do, Clamart Tai Chi Dao, Trait d'Union Clamart, Tennis Club de Clamart, Club sportif municipal de Clamart Tennis de Table, Club sportif municipal de Clamart Volley-Ball, Clamart Volley-Ball 92, Clamart Vo Dan toc, Club sportif municipal de Clamart Yoga.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou sa représentante, Madame Sally RIBEIRO, adjointe au Maire chargée des sports, des événements sportifs et de « Clamart Plage », à signer lesdites conventions et leurs éventuels avenants.

### 32/ convention d'objectifs entre la Ville de Clamart et l'association « La Ferme de Clamart » pour l'organisation d'activités pédagogiques et de sensibilisation à la nature et l'environnement

À l'unanimité,

- **APPROUVÉ** la convention d'objectifs entre la Ville de Clamart et l'association « La ferme de Clamart » pour l'organisation d'activités pédagogiques et de sensibilisation à la nature et l'environnement.
- **AUTORISÉ** Monsieur le Maire, ou son représentant, Monsieur François LE GOT, adjoint au Maire en charge de la transition écologique, du développement durable, du cadre de vie, ainsi que de la protection environnementale et animale, à signer ladite convention ainsi que toutes les pièces afférentes, et notamment les éventuels avenants.

**33/ ENTENDU** la réponse de Monsieur le Maire à la question orale du groupe *Démocrates clamartois*, présentée Madame Sylviane Dos Santos, relative à la Petite Bibliothèque Ronde demandant la date envisagée de début des travaux, voire un calendrier prévisionnel s'il est disponible.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 13h00.

**Le Maire,  
Président du Territoire  
Vallée Sud - Grand Paris**



**Jean-Didier BERGER**